

INSIGHTS

MIRABAUD OBTIENT LA NOTATION A+ POUR LE RESPECT DES PRINCIPES POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Genève le 9 septembre 2019 – Mirabaud est fier d’annoncer la progression de son score PRI (Principles for responsible investment). En obtenant la note la plus élevée, A+, grâce à ses stratégies d’investissement durable, le Groupe se positionne parmi les sociétés les plus performantes du secteur.

Signataire depuis 2011 des PRI soutenus par les Nations Unies, Mirabaud s'est placé largement au-dessus du niveau de référence dans tous les modules évalués. Ce qui a contribué à l'obtention de cette note globale de A+.

« Notre score PRI dépasse de loin le niveau de référence et vient confirmer notre expertise en matière d'investissement responsable, segment dans lequel Mirabaud est actif depuis des années. L'engagement fait partie des valeurs intrinsèques de notre structure et il s'inscrit dans l'intérêt à long terme des parties prenantes », déclare Lionel Aeschlimann, Associé gérant de Mirabaud et CEO de Mirabaud Asset Management.

Hamid Amoura, directeur de l'investissement responsable, ajoute que « ce très bon score est d'autant plus valorisant que, depuis quelques années, les investisseurs accordent de plus en plus d'importance à ces Principes pour l'investissement responsable. »

« Cette année, le rapport des PRI tient compte des initiatives de Mirabaud prises pour renforcer et améliorer son approche ESG au sein de l'ensemble du groupe », relève Camille Vial, Associée gérante de Mirabaud et Présidente du Comité Exécutif de Mirabaud & Cie SA.

Les signataires des PRI sont évalués sur la mise en oeuvre des six Principes pour l'investissement responsable :

1. Nous intégrons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Nous sommes des actionnaires actifs et intégrons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
3. Nous demandons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Nous encourageons l'adoption et la mise en oeuvre des Principes dans le secteur des investissements. V. Nous coopérons pour améliorer l'efficacité de notre mise en oeuvre des Principes.
5. Nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès accomplis concernant la mise en oeuvre des Principes.